

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 23/02/2024

Madame le Maire ouvre la séance à 19h.

Elle propose une (1) personne secrétaire de séance TORRI Christine, qui accepte

Présents :

BERTON Eva, DELORME Nicolas, GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien LAPERDRIX Dominique, PHILIP Albert REGENT Maud, RIBIERE Alain, ROHAUT Cécile, SARAMITO Gérard, TORRI Christine

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

PV de la réunion du CM du 23-11-25

Voté à l'unanimité

Présentation des points à l'ordre du jour :

Délibération n°093-2024 : Mise aux normes de l'adressage de la commune de Coaraze – projet et demandes de subventions.

Délibération n°094-2024 : Décision du lancement de l'élaboration de la carte communale de Coaraze – projet et demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activités de la CCPP

DEBATS :

Délibération n°001-2024 : Mise aux normes de l'adressage de la commune de Coaraze – projet et demandes de subventions.

M. Alain RIBIERE :

Celui-ci présente les détails de cette opération d'après les instructions d'une vidéo avec le SICTIAM le 25 janvier. Toutes les voies publiques ou privées doivent avoir un nom.

La mission confiée au SICTIAM se déroulera en deux phases. La première sera la réalisation d'un plan d'adressage, la deuxième sera la commande de la signalétique.

Madame Le Maire :

Une communication auprès des citoyens doit être envisagée afin de les avertir d'un changement possible de leur adresse avant l'audit et après.

Voté et adopté à l'unanimité

Délibération n°002-2024 : Décision du lancement de l'élaboration de la carte communale de Coaraze – projet et demandes de subventions.

Madame Eva BERTON : Sur le plan financier, l'obligation de faire une carte communale à la suite d'un début de réalisation du PLU entraîne une augmentation de 18 000€ du coût total que le budget 2024 devra prendre en compte.

Le Maire :

Le retard pris pour la réalisation du PLU est dû à la durée très longue de l'élaboration des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, plus de deux ans.

Les données auraient dû être remises à jour et un avenant au marché du PLU aurait dû être fait. Le passage à la carte communale permet de finaliser ce qui a été commencé mais de manière plus simple avec des options en plus concernant les prescriptions d'un règlement indispensable.

Voté et adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Rapport d'activités de la CCPP

Après une présentation par le Maire, le conseil municipal approuve ce rapport d'activités de la CCPP.

Plusieurs conseillers demandent un ajout supplémentaire de surfaces de chapiteaux.

La séance est close à 20h05

Monique GIRAUD-LAZZARI, Maire

TORRI Christine, secrétaire

